

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2014**

**Ouverture de la séance à 19H15**

**Présents :** Mme Myriam FOUGERE, Maire,  
Mme Corinne MONDIN, M. Laurent LAMY, Mme Agnès PERIGNON, MM. Eric CHEVALEYRE, Albert LUCHINO, Michel BEAULATON, Adjointes,  
M. Guy GORBINET, Mmes Marie-Thérèse BERTHEOL, Françoise PONSONNAILLE, , Mmes Christine SAUVADE, Marielle GUY, M. Marc CUSSAC, Mmes Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX, Marie-Thérèse REYROLLE, MM Franck PAUL, Jean-Charles BOUTIN, Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, M. Johan IMBERT, Melle Marine FOURNET, Mmes Simone MONNERIE, Annie BERNARD, Corinne PEGHEON, M. Laurent COURTHALIAC, Mmes Nadine BOST, Véronique FAUCHER-CONVERT

**Absents avec procuration :** Mme Emilie FAYE à Mme Myriam FOUGERE, M. Jean-Jacques PERIGNON à Mme Agnès PERIGNON, M. Patrick BESSEYRE à M. Laurent COURTHALIAC.

**Secrétaire de séance :** Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER



Mme le Maire demande au conseil de se prononcer sur le compte rendu de la séance du 28 août 2014 dont le secrétariat était assuré par Madame Stéphanie Allègre-Cartier. En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.



Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'inscription à l'ordre du jour des questions supplémentaires suivantes :

- Opportunité d'exercice du droit de préemption urbain et autorisation de subdélégation de ce droit à l'EPF/SMAF.
- Parc Nautique : Création de poste CAE

Mme Monnerie intervient concernant la subdélégation à l'EPF-SMAF, elle aurait souhaité que ce dossier ait pu être évoqué en amont avant de le soumettre au conseil.

Sous cette réserve le conseil unanime approuve cet ordre du jour complémentaire.



**QUESTIONS D'ACTUALITÉS**

- 1) La mission locale a renoncé à déménager dans les locaux de la cité administrative. Cette décision a été confirmée par courrier reçu ce jour en mairie. La mission a privilégié l'acquisition des locaux dans lesquels elle est installée actuellement. Ce choix résulte d'un concours de circonstances dans la mesure où un accord a pu être trouvé avec le propriétaire des lieux en vue d'une acquisition pure et simple.
- 2) Mme le Maire informe le conseil de son élection en qualité de Vice-Présidente de la mission locale.
- 3) Information sur le départ de Mme La Sous-Préfète qui vient d'être nommée en qualité de directeur de cabinet à la préfecture de Chalons sur Marne. Mr Le Préfet du Puy-de-Dôme a confirmé que son remplacement était prévu et devrait intervenir d'ici la fin octobre - début novembre.

**OPERATION DE REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS :**

Lors de sa réunion du 25 juillet 2014, le conseil municipal a pris connaissance du dispositif expérimental pour la revitalisation des centres-bourgs, démarche conduite par le Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires et le Ministère de la Décentralisation, de la Réforme de l'État et de la Fonction publique.

Le conseil, à l'unanimité, a autorisé Mme le Maire à déposer un dossier présentant la candidature de la ville d'Ambert. Ce dossier rédigé sur la base du cahier des charges édicté par les ministères concernés a été déposé effectivement en préfecture de région le jeudi 11 septembre 2014.

Sur proposition de Madame le maire et afin de compléter ce dossier le conseil municipal unanime approuve le dossier de candidature ainsi déposé. Il est rappelé que les délibérations peuvent être adressées après le dépôt du dossier de candidature jusqu'au 10 octobre 2014.

Madame Le Maire remercie tous ceux qui se sont investis dans la rédaction de ce dossier (élus et services) et qui ont permis son dépôt dans les délais requis. Elle indique qu'elle se rendra disponible pour se rendre au ministère à Paris afin de défendre ce dossier.

### **FISCALITE DIRECTE LOCALE.**

Sur proposition de Madame le Maire et après avis favorable de la commission des Finances lors de sa réunion du 15/09/2014, le Conseil Municipal, unanime, décide de reconduire pour 2015, dans la mesure où elles n'ont pas été supprimées par la loi de finances, les modalités d'établissement des bases d'imposition retenues pour 2014.

### **FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL.**

Mme le Maire a rencontré Mr Sauvade vice-président du Conseil Général afin de faire le point sur le dispositif FIC et lui demander la possibilité de proposer un projet modificatif au titre de 2014. Ceci a été accepté sous réserve de confirmation par la commission permanente du conseil général.

Ce projet concerne la réfection de l'Orgue de l'Eglise Saint-Jean d'Ambert et représente un coût prévisionnel de 150 000 € HT. Le dossier rectificatif doit être déposé très rapidement.

Le dossier pour 2015 concernerait la réfection du Gymnase du collège Jules Romains. Mr Lamy s'est rendu sur place avec les services et un représentant du collège pour se rendre compte de la nature des travaux à réaliser ceci dans une fourchette de 250 000 € et 350 000 € HT. Ce dossier sera à finaliser par les services techniques et devra être déposé avant le 15 octobre.

Au final cette programmation opérationnelle, tant pour 2014 que pour 2015, a été approuvée à l'unanimité.

### **VIREMENTS ET OUVERTURES DE CREDITS**

A l'unanimité le conseil approuve les ouvertures et virements de crédits tels qu'ils ont été précisés dans le rapport de synthèse.

### **TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE : FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE.**

A l'unanimité le conseil municipal fixe, comme la réglementation le permet, à 8.50 pour 2015, le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

### **HEBERGEMENT CORAL**

Le Conseil Municipal, unanime, donne son accord sur le principe de mise à disposition du lycée d'un maximum de 20 chambres réparties sur le 1<sup>er</sup> étage et le 2<sup>ème</sup> étage du centre d'hébergement Coral. La période d'utilisation par le lycée sera du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 30 juin 2015 inclus. Le lycée devra acquitter une contribution financière égale aux 20/22<sup>ème</sup> d'une redevance globale et forfaitaire dont le montant annuel est de 46 212 € pour l'année 2014. Cette redevance globale qui constitue la base de calcul de la contribution financière du lycée sera révisée le 1<sup>er</sup> Janvier 2015 selon la formule habituelle fixée contractuellement.

## **EPF-SMAF : ACQUISITION AMIABLE D'IMMEUBLES**

Mme le Maire rappelle que la commune est adhérente à l'EPF-SMAF. Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de solliciter le concours de l'EPF-Smaf Auvergne en ce qui concerne l'acquisition d'un ensemble immobilier bâti, situé rue Saint Joseph et rue de l'Epargne, cadastré section AZ n°121 – 1741 m<sup>2</sup> (dont 1405 m<sup>2</sup> grevés d'un emplacement réservé au PLU) et AZ n°167 – 121 m<sup>2</sup>. L'estimation réalisée par le service des Domaines s'élève à 157 000 €. Le propriétaire, le secours catholique, propose une cession à la Commune au prix de 145 000 € net vendeur.

- Mme Monnerie souhaite connaître la justification de cette acquisition, son objet.
- Mme le Maire répond que cet achat s'inscrit dans le cadre de la politique déclinée dans le dossier revitalisation du « centre-bourg ».
- Mme Monnerie insiste sur le fait que la collectivité ne peut pas acheter tout ce qui se présente sur le marché. En l'espèce elle considère qu'il s'agit d'un bel emplacement susceptible d'intéresser un investisseur privé.
- Mr Imbert précise l'utilité de l'EPF-SMAF : acquérir pour la commune et donc mobiliser du foncier.
- Mme le Maire précise l'importance de disposer de réserves foncières dans la perspective de revitalisation du centre-bourg.
- Mme Monnerie remarque que la commune n'a pas de politique immobilière vraiment définie et se positionne contre cette acquisition.
- Mme le Maire rebondit sur cette remarque et précise qu'elle a prévu de nommer Mr Imbert en qualité de conseiller municipal à la gestion immobilière et aux affaires patrimoniales. Il va donc y avoir une politique raisonnée de gestion du patrimoine.

Après discussions le Conseil Municipal, par vingt-trois voix pour, cinq voix contre (M. Besseyre par procuration, Mme Monnerie, Mme Bernard, Mme Pegheon et Mr Courthaliac) et une abstention (Mme Bost) autorise l'EPF-Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées : AZ n° 121 et 167 situées rue de l'Epargne et rue Saint Joseph.

## **DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A L'EPF SMAF POUR UN BIEN SITUÉ PLACE SAINT-JEAN**

La collectivité a été destinataire le 3/09/2014 d'une déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Sauret notaire à Ambert, concernant un immeuble situé 10, place Saint-Jean cadastrée section AM n°421.

Compte tenu de la situation de cet immeuble dans l'hyper-centre avec en rez-de-chaussée la présence d'un ancien commerce, il convient de s'interroger sur l'opportunité d'exercer le droit de préemption urbain. La maîtrise foncière de cet immeuble pouvant s'inscrire dans la politique de revitalisation des centres-bourgs souhaitée par la municipalité.

Le prix de vente affiché dans la DIA est de 51 000 € avec une commission de 4 000 €.

Après discussions le conseil municipal, par vingt-huit voix pour, Mme Corinne PEGHEON n'ayant pas pris part au vote :

- Donne son accord pour solliciter l'intervention de l'EPF/SMAF en vue de procéder à l'acquisition de la propriété mise en vente située place Saint-Jean, cadastrée section AM n° 421 pour une contenance cadastrale de 112 m<sup>2</sup>,
- Autorise Mme Le Maire à déléguer à l'EPF/SMAF, pour cette acquisition, l'exercice du droit de préemption urbain, en application des dispositions de l'article L. 213-3 du Code de l'Urbanisme,
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents et conventions relatifs à l'objet ci-dessus.

Des précisions concernant l'excellent état de ce bâtiment sont apportées par Mr Imbert. Mme Monnerie note la pertinence de cet achat.

## **ORGANISATION MUNICIPALE: COMMISSIONS PERMANENTES**

Unanimité concernant l'intégration de Mme Marie-Thérèse Reyrolle au sein des commissions : Vie publique, Solidarités, Développements économiques et environnementaux

Les différentes propositions visant à remplacer Mr Jean-Pierre Mosnier-Grange dans différentes délégations sont également approuvées à l'unanimité. Il s'agit de :

- Mr Jean-Jacques Pérignon en qualité de représentant suppléant de la Commune d'AMBERT au sein de la commission locale d'information et de surveillance pour l'exploitation du Centre d'enfouissement technique du Poyet.
- Madame Marie- Thérèse Reyrolle, suppléante au sein de l'association des Trois Vallées.
- Mme Christine Sauvade au sein du groupe de travail pour l'élaboration d'un règlement local de publicité
- Mr Laurent Lamy comme délégué suppléant de la commune d'Ambert au Syndicat Intercommunal d'Électricité et de gaz

## **CREATION D'UN CONSEIL DES JEUNES**

Après présentation détaillée du projet par Mme Stéphanie Allègre-Cartier le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la création d'un conseil des jeunes dans les conditions précisées dans le rapport de synthèse; Il est précisé en outre qu'un règlement intérieur sera élaboré.

## **COCON 63 : ISOLATION DES COMBLES PERDUES**

A la demande du conseil général et après avoir pris connaissance des objectifs de l'opération cocon 63, le conseil municipal unanime :

- Approuve l'acte consécutif de groupement de commandes ainsi que l'adhésion à ce groupement pour les bâtiments identifiés dans le rapport de synthèse. (cité administrative et Résidence fontaine de Goye)
- Donne mandat au Conseil général du Puy de Dôme en la personne de son Président ou de son représentant dûment habilité pour signer en notre nom tous les documents devant être signés par le bénéficiaire des travaux.
- désigne Mr Laurent Lamy pour représenter la commune à la commission d'appel d'offres du groupement ainsi qu'à la commission ad hoc prévue à l'article 4.2 de l'acte constitutif du groupement.
- Approuve le projet de convention, de partenariat avec la société Total.

## **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF DU PUY DE DOME**

Unanimité pour autoriser Mme le Maire à négocier et à signer avec la Caisse d'allocations familiales du Puy-de-Dôme un nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour une durée de 4 ans avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## **CONVENTION ORGANISATION NATATION SCOLAIRE- ANNEE SCOLAIRE 2014/2015**

Unanimité pour autoriser Mme le Maire à signer la convention habituelle en vue de l'organisation de la natation scolaire pour les écoles élémentaires et maternelles durant l'année scolaire 2014/2015.

## **CREATION DE POSTE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015**

Unanimité pour la :

- Création des six postes d'agents contractuels (CDD) nécessaires au fonctionnement des écoles durant l'année scolaire soit 36 semaines.
- Création également de huit postes (CDD) de professeurs à l'école de musique dans les différentes disciplines dispensées au sein de l'établissement.

- Mme Bost demande la possibilité d'obtenir un bilan de la mise en place des rythmes scolaires (NAP) si possible avant ou après les vacances de Toussaint.
- Mme Faucher-Convert souhaiterait que des informations puissent être transmises : la liste des associations qui interviennent pendant les NAP, le nombre d'enfants inscrits lors de ces activités et le mode de sélection des enfants qui participent.
- Mme le Maire prend acte de ces demandes et donnera les directives nécessaires.

## **CREATION D'UN POSTE DE CAE**

Madame Le Maire propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 permettant de compléter l'effectif de BEESAN / MNS au parc nautique des Trois Chênes. Elle rappelle que ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi ou Cap Emploi pour le compte de l'Etat. Un candidat a été pressenti pour ce poste sur la base de 35 h hebdomadaires.

- Mme Bost demande si cette personne va pouvoir prendre en charge un groupe d'enfants alors qu'il sera moins payé étant donné que c'est un CAE ?
- A la demande de Mme le Maire, Mr Allary précise que cet agent, bien que sous statut CAE, sera rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire applicable au cadre d'emploi des éducateurs des activités physiques et sportives et non sur la base du Smic. Il rappelle par contre que l'aide de l'Etat pour ce type de poste est calculée par référence au Smic.
- Mme Bost demande alors quel avenir est envisagé pour cette personne ?
- Mme le Maire précise que cet agent vient seulement de prendre son poste et qu'il conviendra de vérifier les besoins du service au terme du CAE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal unanime :

- décide de créer un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives (MNS/BEESAN) dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014,
- précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, après renouvellement de la convention dans les conditions prévues par la législation en vigueur,

## **DIVERS**

Mme le Maire informe les conseillers qu'une réunion d'information sur les finances communales, animée par Mr Allary, sera organisée le jeudi 9 octobre 2014 à 20h en Mairie.

En fin de conseil, Mme Pegheon a précisé qu'étant dans la commission « cadre vie » elle savait ce qu'il s'y passait, mais qu'elle ne savait rien sur le travail des autres commissions, puisque les comptes rendus ne sont pas adressés à l'ensemble des conseillers. Monsieur Chevaleyre a répondu qu'il avait déjà demandé qu'ils soient transmis et Mme Pegheon a répondu que ce n'était pas fait.

Mme Monnerie souhaite que dans le cadre du conseil municipal le maire et les adjoints fassent un rapport de leurs activités dans les différentes délégations qui leur ont été confiées par les conseillers.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h47.**

